



**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DECEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/12/2025

DATE D’AFFICHAGE

02/12/2025

CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L’an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal a été appelé à siéger à la salle Georges Lion de l’Hôtel de Ville d’Isigny-sur-Mer par l’envoi d’une convocation en date du 2 décembre 2025, soit au moins cinq jours francs avant la séance, ce document indiquant l’ordre du jour et contenant une note de synthèse pour chaque dossier.

Etaient présents : Eric BARBANCHON, Sonia MALHERBE, Henri LECHIEN, Françoise VASSELIN, Anthony LEVEQUE, Sandrine HASLEY, Agnès DUCHESNE, Laurent KIES, Jean-Michel GREEN, Jeannine PHILIBIEN, Hubert BOGGINI, Alexis DESMARES, Marie-Pierre TOQUET, Pascal EGETER, Philippe MARCHAIS, Annie TAILLEPIED, Olivier DAVID, Méryl BROHIER, Françoise DEMAISONS, Emmanuel PRZYSUCHA, Hervé LEFRANÇOIS,.

Absents avec procuration : Laurent AUBRY pouvoir à Laurent KIES, Marc MELCHIADE pouvoir à Henri LECHIEN, Michel MAUDUIT pouvoir à Françoise DEMAISONS, Stéphanie LE BRIS pouvoir à Françoise VASSELIN.

Absents sans procuration : Aurélie GOUYE, Adeline LANGLOIS Joëlle LARUE, Yves MAUDUIT.

Secrétaire de séance : Laurent KIES.

2025/83 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025.

Le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025, transmis aux conseillers municipaux avec le rapport de la présente séance.

Le procès-verbal du 18 novembre 2025 est approuvé **à l’unanimité**.

2025/84 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2025.

Henri LECHIEN maire adjoint chargé des finances informe le conseil municipal que la proposition de décision modificative n°3 a essentiellement pour objet d’apporter des rectifications aux crédits inscrits en début d’exercice 2025.

En effet, en raison de crédits insuffisants inscrits au budget primitif 2025, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

La proposition de décision modificative n°3 du budget principal comporte l’inscription de crédits supplémentaires en sections d’investissement et de fonctionnement.

Considérant l’avis favorable de la commission de finances réunie en date du 2 décembre 2025,

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l’unanimité** :

➔ **ACCEPTE** la proposition de décision modificative n°3 de l’exercice 2025 du budget principal, telle que décrite dans le document annexé à la présente délibération conformément aux tableaux ci-dessous :

DÉCISION MODIFICATIVE - Année 2025 n° 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Montant
	<i>C/</i>	<i>Pour rappel Dépenses du budget N +DM1 à DM2+DM Technique (Cession)</i>	<i>4 444 038,76</i>
011	6378	Autres impôts et taxes assimilés	+ 5 000,00
023	023	Virement de la section de fonctionnement	- 246 661,00
65	65561	Contribution fonds de compensation des charges territoriales (SDEC)	+ 425,00
TOTAL DM3			- 241 236,00

Recettes

Chapitre	Article	Objet	Montant
	C/	Pour rappel Dépenses du budget N +DM1 à DM2+ DM Technique (Cession)	4 591 999,58
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 5 000,00
73	732221	FPIC	+ 17 942,00
73	73223	Fonds départemental DMTO	+ 35 371,00
74	74751	Participation GFP de rattachement	+ 1 500,00
74	74833	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 160 913,00
74	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	- 5274,00
74	7485	Dotation pour les titres sécurisés (CNI)	+ 920,00
TOTAL DM3			+ 216 372,00
<i>Suréquilibre de la SF après DM3</i>			<i>695 999,58</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Montant
041	2111	Opérations patrimoniales – Terrain nu acquis Rue de Cherbourg (parcelle AB464)	+ 1 965,00
041	21738	Opérations patrimoniales – immeuble situé 15 Rue de la Vallée d'Aure	+ 15 985,00
21	2111/1001	Frais de bornage terrain Cité Dupont	+ 2 104,00
21	21318/1002	Salle Frédéric LANGLOIS : pose de clôture	+ 5 300,00
21	2158/2002	Abris bus commune déléguée de Castilly	+ 200,00
21	2151/3000	Voirie Abris bus commune déléguée de Neuilly-la-Forêt	+ 2 944,00
21	2158/3000	Abris bus commune déléguée de Neuilly-La-Forêt	+ 1 330,00
21	21848/9000	Mobilier de bureau Police Municipale	+ 7,00
21	215738/9002	Bornes électriques pour manifestations	+ 2 564,00
21	21828/9002	Matériels de transport (Ford Transit + Renault Kangoo Express)	- 815,00
21	2031/9003	Diagnostic DPE	+ 1 126
TOTAL DM3			+ 32 710,00
TOTAL DEPENSES BUDGET			- 208 526,00

Recettes

Chapitre	Article	Objet	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 246 661,00
041	1328	Opérations patrimoniales – immeuble situé 15 Rue de la Vallée d'Aure	+ 15 985,00
041	1328	Opérations patrimoniales – Terrain nu acquis Rue de Cherbourg (parcelle AB464).	+ 1 965,00
13	1323/1003	Subvention Département (contrat de territoire) – travaux restauration façade sud Hôtel de Ville Isigny et mise en accessibilité	+ 118 499,00
13	13461	DETR 2025 – travaux restauration façade sud Hôtel de Ville Isigny et mise en accessibilité	+120 452,00
13	13461	DETR 2020 : Solde aménagement base de loisirs	+ 22 470,00
TOTAL DM3			+ 32 710,00
<i>Equilibre de la SI après DM</i>			<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES BUDGET			+ 249 082,00
<i>Suréquilibre global SF +SI après DM3</i>			<i>695 999,58</i>

Pour rappel section de fonctionnement :

- Suréquilibre BP 2025 :	339 605,58 €
- Suréquilibre après DM1 (-1000 €) :	338 605,58 €
- Suréquilibre après DM2 (- 100 214 €) :	238 391,58 €
- Suréquilibre après DM3 (+457 608€) :	695 999,58 €

2025/85 – FINANCES : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER ET LA COMMUNE D'OSMANVILLE.

Henri LECHIEN maire adjoint chargé des finances expose à l'assemblée délibérante que par délibération du 13 février 2024, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le contrat de prestation de service entre la commune d'Isigny-sur-Mer et la commune d'Osmanville à effet du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la date limite de transfert de compétence eau initialement fixée au 1^{er} janvier 2026.

Le transfert de compétence « eau potable » auprès de la communauté de communes n'ayant finalement pas lieu, il est nécessaire de conclure un nouveau contrat de prestation de services entre la commune d'Isigny-sur-Mer et la commune d'Osmanville à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an, renouvelable pour une même durée dans la limite de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Pour rappel, Le service des eaux de la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer assure diverses réparations et demandes de travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable et le réseau d'assainissement collectif de la commune d'Osmanville.

Les interventions effectuées en régie sont facturées à la commune d'Osmanville chaque semestre par application des tarifs votés chaque année en conseil municipal. Ces interventions sont réalisées uniquement sur le réseau d'alimentation en eau potable.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

→ **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prestation de service entre la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer et la commune d'Osmanville et annexé au présent rapport.

2025/86 – FINANCES : – BUDGET SERVICE DES EAUX 2026 : TARIFS 2026.

Henri LECHIEN maire adjoint chargé des finances invite les membres présents à se prononcer sur les propositions de tarifs 2026 du service des eaux.

SERVICE DES EAUX – Distribution
PROJET DE BUDGET 2026 – vote des tarifs 2026

Investissement

CHAP / ART	DETAIL DES ARTICLES	DEPENSES				RECETTES									
		RAPPEL BUDGET 2025		PROJET BP 2026		RAPPEL BUDGET 2025		PROJET BP 2026							
		BP 2025 + DIM1	Réalisé (au 24/11/2025)	engagé (au 24/11/2025)	REPORT 2025	Montants HT	TOTAL BP 2026	CHAP / ART	DETAIL DES ARTICLES	BP 2025 + DIM1	Réalisé (au 24/11/2025)	engagé (au 24/11/2025)	REPORT 2025	Montants HT	TOTAL BP 2026
020	Dépenses imprévues	10 000 €				10 000 €									73 772 €
040	Opérations d'ordre entre sections :														
13	Amortissement de subventions	9 713 €	9 712,74 €	9 712,74 €		9 713 €				9 713 €	79 231 €			79 231 €	
16	capital emprunt	16 172 €	16 171,89 €	0,00 €		17 768 €				17 768 €	5 916,68 €			70 000,00 €	
21	AMO SIBED diagnostic réseaux AEP	7 700 €	3 000,00 €	4 700,00 €	4 700 €	0 €				4 700 €	83 423,02 €			114 552 €	
	Diagnostic réseau AEP (Marché ARTELIA) - Solide	17 176 €	0 €	17 176,00 €	17 176 €	0 €				17 176 €	8 799 €	8 799,00 €		8 799 €	
	Travaux Avenue de la Tour du Pin (marché CISE TP)	1 283 €	0,00 €	1 283,00 €	0 €	0 €				0 €	0 €			0 €	
	Suppression branchements plomb 2023 (marché CISE TP)														
	(Avenue Marchéchal, Rue du 8 Juin, Impasse Beauséjour, Rue Lazare Carnot, Rue de la Vallée d'Aure)	57 096 €	57 096,00 €	0,00 €	0 €	0 €				0 €	0 €	- €		70 000,00 €	
	Travaux sur canalisation AEP Rue du Brésil (y compris branchements à côté du transit impasse Rue du Brésil) - Marché SITPO	95 712 €	95 674,00 €	38,00 €	0 €	0 €				0 €	0 €			0 €	
	Travaux sur canalisation AEP Qual Surcouf (devis TEIM)	67 258 €	67 258,00 €	0,00 €	0 €	0 €				0 €	0 €			0 €	
	Travaux sur canalisation AEP La Sandrie (Devis SITPO)	38 221 €	38 220,25 €	0,00 €	0,00 €	0 €				0 €	0 €			0 €	
	Travaux Rue Touraille (SITPO)	80 000 €	810 €		66 377 €					66 377 €					
	Renouvellement Chemin des Prés (SITPO)	72 208 €	0 €		72 208 €					72 208 €					
	Travaux Rue de Kingsbridge (estimation, devis CISE TP 2024)					56 000 €				56 000 €					
	Rue du 8 Juin : renouvellement canalisation AEP (devis SITPO ref 25271)					66 400 €				66 400 €					
	Rue Albert Basley					51 000 €				51 000 €					
	Prise branchements pour groupe électrogène château d'eau	3 587 €	0 €	3 587 €		0 €				0 €					
	Achat véhicule Citroën Jumper	15 235 €	15 235 €	0 €		0 €				0 €					
	Autres matériels	5 500 €													
TOTAL		496 861 €	293 465,14 €	36 496,74 €	160 460 €	213 772 €	374 231,80 €			2 891 €	2 891 €	8 799 €	37 108,80 €	374 231,80 €	

Soit un excédent d'investissement prévisionnel 2025 =

37 108,80 €

Besoin financement 2026

- €

SERVICE DES EAUX – Distribution
PROJET DE BUDGET 2026 – vote des tarifs 2026

Exploitation

		DEPENSES				RECETTES					
CHAP/ ART	DETAIL DES ARTICLES	RAPPEL BUBDGET 2025 + DM1		PROJET BP 2026		CHAP/ ART	DETAIL DES ARTICLES	RAPPEL BUBDGET 2025 + DM1		PROJET BP 2026	
		BP 2025 + DM1	Réalisé (au 24/11/2025)	engagé (au 24/11/2025)	Montants HT			BP 2025 + DM1	Réalisé (au 24/11/2025)	engagé (au 24/11/2025)	Montants HT
605	Achat syndicat de production coût production (estimation pour 2026 : 188 000 m ³ X 0,50€ HT)	115 671 €	52 629,50 €	45 000,00 €	94 000 €	7011	Vente d'eau (dont 3000 € estimés de redevance pour performance des réseaux eau potable à reverser à l'agence de l'eau)	270 000 €	152 084,49 €	118 193,00 €	277 883 €
6063	Fournitures entretien (dont vêtements de travail)	3 000 €	2 230,74 €	249,20 €	2 500 €	7011	Redevance règlement eau	3 999,39 €	2 594,29 €	2 420,00 €	5 000 €
6064	Fournitures administratives	500 €	0,00 €	500,00 €	200 €	7068	- souscription abonnement	10 022 €	7 528,70 €		5 000 €
6066	Carburants	2 500 €	1 574,14 €	350,00 €	2 000 €	704	Travaux	71 300 €	32 992,58 €	29 008,00 €	49 300 €
6071	Autres fournitures (prévu 50 compteurs)	4 000 €	2 966,44 €	910,35 €	2 500 €	701261	Red.pollution origine domestique (fin au 31/12/2024) remplacée par la redevance pour consommation d'eau potable au 1/1/2025) -Redevance perçue en 2026 à reverser en 2027	15 000 €	15 000,00 €	- €	0 €
613	Locations	1 500 €	567,26 €		1 000 €	775	Cession du véhicule citroën Jumper	620,00 €	684,00 €	- €	0 €
61523	Entretien réseaux (dont 30 regards open flex x 158,61 € + mise aux normes bache 7650 € + désinfection et nettoyage bache)	23 000 €	21 160,20 €	2 400,82 €	20 000 €	778	Produits exceptionnels	172 605,61 €	172 605,61 €		150 626 €
6155	Entretien et réparation diverses (véhicules)	5 000 €	1 100,60 €	31,01 €	5 000 €		excédent n-1 prévisionnel				
616	Assurances	600 €	514,77 €	0,00 €	600 €						
617	Études et recherches	1 500 €	1 100,88 €	100,00 €	1 500 €						
623	Publicité, publications	1 500 €	596,03 €	120,00 €	1 000 €						
626	Frais postaux et télécom	350 €	70,97 €	30,00 €	150 €						
627	Services bancaires	468 €	467,76 €	0,00 €	0 €						
635	Autres impôts, taxes sur véhicules	10 000 €	/	/	10 231 €						
6378	Red. Prélèvement ressources eau	67 780 €	/	/	50 000 €						
012	Frais personnel	5 280 €	4 666,99 €	1 780,00 €	5 000 €						
6518	Redevance annuelle télé relève	4 009 €	2 178,53 €	4 000 €	4 000 €						
6541	Pertes sur créances Non Valeurs	5 500 €	1 039,45 €	5 000 €	5 000 €						
6542	Pertes sur créances étaiantes	9 403 €	9 402,26 €	0,00 €	9 802 €						
66111	Intérêts	-9 €	-8,80 €	0,00 €	-9 €						
66112	ICNE	2 022 €	2 021,80 €	0,00 €	2 000 €						
673	Titres annulés	6 500 €	397,76 €		36 276 €						
6817	Provisions	13 047 €	0,00 €	0,00 €	5 000 €						
701249	Reversement redevance pollution 2024	49 000 €	47 361,00 €	0,00 €	62 000 €	7817	Reprises sur dépréciations	553 260 €	383 489,67 €	173 346,74 €	497 522,00 €
	Reversement redevance consommation d'eau potable 2025			3 000 €	14 000 €						
	Reversement redevance pour performance des réseaux d'eau potable (données 2024) - RATTACHEMENT A PREVOIR										
022	Dépenses imprévues	15 000 €	0,00 €	0,00 €	20 000 €						
023	Prélèvement autofinancement	120 988 €	0,00 €	0,00 €	73 772 €						
042	Opérations d'ordre de transfert :					042	Opérations d'ordre de transfert :	9 713,00 €		9 712,74 €	9 713 €
675	Sortie actif citroën Jumper	5 920 €	5 916,68 €	0,00 €	0 €	777	Amortissement de subventions				
6811	Amortissements	79 231 €		79 231,00 €	70 000 €						
TOTAL		553 260 €	154 736,98 €	136 920,36 €	497 522,00 €	TOTAL		553 260 €	383 489,67 €	173 346,74 €	497 522,00 €

Soit un excédent d'exploitation prévisionnel 2025 =

265 179,07

Montant nécessaire pour équilibrer

0 €

Evolution tarifaire professionnels et gros consommateurs.

	Volumes estimés 2023	Volumes facturés 2023	Volumes estimés 2024	Volumes facturés 2024	Volumes estimés 2025	Volumes facturés 2025	Volumes estimés 2026	Tarif 2020 HT	Tarif 2021 HT	Tarif 2022 HT	Tarif 2023 HT	Tarif 2024 HT	Tarif 2025 HT (y compris PERFAE)	Tarif 2026 HT (y compris PERFAE)	RECETTES HT ESTIMEES 2026	TOTAL HT RECETTES 2025
Tarif normal	97 000 m3	118 929 m3	115 000 m3	116 223 m3	125 000 m3	117 279 m3	115 000 m3	1,14 €	1,17 €	1,20 €	1,20 €	1,25 €	1,27 €	1,35 €	155 250,00 €	148 944,33 €
Tarif pro	16 000 m3							0,99 €	1,07 €	1,15 €						
Tarif gros conso	45 000 m3	33 643 m3	35 000 m3	34 958 m3	30 000 m3	31 418 m3	30 000 m3	0,85 €	0,93 €	1,00 €	1,05 €	1,13 €	1,20 €	1,30 €	39 000,00 €	37 701,60 €
SOUS TOTAL:	158 000 m3	152 572 m3	150 000 m3	151 181 m3	155 000 m3	148 697 m3	145 000 m3								194 250,00 €	186 645,93 €
Part Fixe	1 561	1 561	1 570	1 610	1 635	1 604	1 604	52,14 €	52,14 €	52,14 €	52,14 €	52,14 €	52,14 €	52,14 €	83 632,56 €	83 631,74 €
TOTAL GENERAL															277 882,56 €	270 277,67 €

Pour rappel Tarifs agence de l'eau Seine Normandie au titre de l'année 2026 suivant délibération du Comité de Bassin Seine-Normandie n° CB 24-07 du 2 Juillet 2024 :

- Redevance consommation d'eau potable = 0,34 € HT par m³ d'eau
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable 0,148 € HT par m³ d'eau auquel un coefficient de modulation fixé à 0,61 est appliqué soit une redevance égale à 0,09 € HT par m³ d'eau au titre de l'année 2026 (redevance collectée par la collectivité est reversée à l'agence de l'eau en N+1).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➔ **FIXE** pour l'année 2026, la Redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,09 € HT par m³ collectée par la collectivité puis reversée à l'agence de l'eau en 2027.

➔ **FIXE** les tarifs de l'eau 2026 applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 soit :

- 1,35€ HT le m³ pour le tarif normal (**part communale 1,26 HT + PERFAE fixée à 0,09 € HT par m3 d'eau**),
- 1,35€ HT le m³ pour le tarif professionnel (**part communale 1,26 HT + PERFAE fixée à 0,09 € HT par m3 d'eau**),
- 1,30€ HT le m³ pour le tarif gros consommateurs (**part communale 1,21 HT + PERFAE fixée à 0,09 € HT par m3 d'eau**),
- 52,14€ HT pour la part fixe annuelle (identique au montant 2025).

➔ **DÉCIDE DE RECONDUIRE** pour l'année 2026, conformément au règlement de l'eau approuvé lors du conseil municipal du 28 octobre 2014, le tarif de 35 € pour une demande de transfert d'abonnement ;

➔ **DÉCIDE D'APPLIQUER**, pour les travaux relatifs aux demandes de souscription d'abonnement pour la pose de compteur eau potable, le tarif suivant le devis établi préalablement par les services techniques, conformément au règlement de l'eau approuvé lors du conseil municipal du 28 Octobre 2014.

2025/87 – AFFAIRES GÉNÉRALES : AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION PRÉFECTORALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL FORMULÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT ANTEA GROUP.

Le Maire informe les membres présents que conformément aux dispositions des articles L.3132-20 et suivants du Code du travail, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par l'autorité préfectorale, notamment lorsque le repos dominical pourrait être préjudiciable au public ou compromettre le fonctionnement normal de l'établissement.

L'établissement ANTEA GROUP, situé 2 rue Jean Perrin 14461 COLOMBELLES, a sollicité auprès de M. le Préfet une dérogation temporaire au principe du repos dominical pour l'activité suivante : surveillance des ouvrages de protection contre la mer en période de tempête.

La période couverte par la présente demande de dérogation est de Janvier 2026 à Août 2026 à raison de 13 dimanches au maximum.

Les lieux d'exécution du travail accompli le dimanche sont pour Ter'Bessin les systèmes d'endiguement situés entre Isigny-sur-Mer et Graye-sur-Mer.

Conformément à la réglementation, la demande doit être soumise pour avis au conseil municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

→ **ÉMET** un avis favorable sur la demande de dérogation préfectorale au repos dominical émise formulée par l'établissement ANTEA GROUP.

QUESTIONS ORALES

→ **Pascal EGETER** : Informe que les illuminations de Noël ne fonctionnent pas sur la commune déléguée de Neuilly-La-Forêt. Seules 3 guirlandes sur 8 fonctionnent.

Le Maire va faire procéder à une vérification sur l'ensemble des communes déléguées.

→ **Emmanuel PRYZSUCHA** : Demande quels sont les arguments qui ont fait que la compétence eau n'a pas été prise par Isigny Omaha Intercom ?

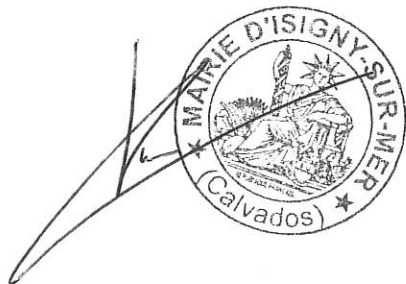
Eric BARBANCHON indique qu'il s'agit d'un vote souverain des communes. Il y a des enjeux de pouvoirs locaux mais également une crainte de perte de proximité et une crainte d'augmentation de tarifs.

Il y a également des réseaux dans un état très hétérogène. C'est la pire des solutions qui a été prise car il va y avoir une obligation de remise en état des réseaux par les syndicats.

Ce sera un sujet des mandats futurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h05.

Le secrétaire de séance
Laurent KIES



Le Maire
Éric BARBANCHON

